



Appel à candidatures

Biennale Art contemporain et Logement social – édition 2023

CONTEXTE

La Mairie du 11^{ème} arrondissement, en partenariat avec 9 bailleurs sociaux : Paris Habitat, la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), Élogie-Siemp, Immobilière 3F, 1001 Vies Habitat, CDC Habitat, Batigère, Hénéo et Habitat Social Français (HSF), invite des artistes plasticiens ou collectifs d'artistes plasticiens à intervenir en résidence dans des immeubles du parc social du 11^{ème} arrondissement.

Chacun des artistes retenus sera chargé d'élaborer une œuvre artistique dans l'un des immeubles sélectionnés par les bailleurs, tout en impliquant ses habitantes et ses habitants dans le processus de création. Le projet artistique sera ainsi amené à évoluer tout au long de la résidence grâce au travail réalisé avec les résidentes et les résidents.

Les artistes retenus ancreront, par ailleurs, leur production artistique dans une démarche *in situ* en appuyant leur travail sur l'architecture de l'immeuble, la vie de ses locataires, leurs interactions, ainsi que sur l'inscription du bâti et de l'humain dans leur environnement urbain.

Le travail collaboratif qu'ils engageront avec les habitantes et les habitants devra également être documenté par tout médium adapté (vidéo, photo, texte, son...).

La capacité à impliquer les résidentes et les résidents dans le processus de création est un critère essentiel dans la sélection et le jury sera particulièrement sensible aux dossiers des artistes ayant déjà eu une expérience de ce type.

DEROULEMENT

Les artistes seront sélectionnés par un jury dont la composition sera annoncée au début du mois de juin sur le site de la Mairie du 11^{ème} arrondissement.

Les artistes retenus seront accueillis par un référent, désigné par le bailleur social, sur chacun des sites choisis. Au cours de la résidence, qui durera plus de deux mois, ils devront être présents, dans le respect des gestes barrières imposés par la situation sanitaire, de façon régulière sur leur site respectif ou si cela n'est pas possible, en format dématérialisé.

Les artistes ne seront pas logés sur place, ni pendant ni à l'issue du projet.

Chaque artiste ou collectif retenu bénéficiera d'une bourse de résidence de 2500 euros TTC. Les frais de production seront également couverts à hauteur de 2500 euros TTC.

Un contrat de résidence tripartite spécifiant les engagements de la Mairie du 11^{ème} arrondissement, du bailleur concerné et de l'artiste/du collectif accueilli sera établi.

LES CANDIDATURES DEVRONT INTEGRER LES ELEMENTS SUIVANTS :

- Note d'intention (1 page maximum) ;
- Parcours artistique (1 page maximum) ;
- Dossier présentant les travaux et projets déjà réalisés (4 pages maximum) ;
- Attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes, Agessa ou similaire & numéro SIRET ; tous les membres d'un collectif déposant un dossier de candidature devront justifier de ces mêmes documents.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Les candidatures sont à adresser :

- Par courrier à Natacha GUILBEAU et Mehdi BOUZEMARENE, Mairie du 11^{ème} arrondissement, 12 place Léon Blum, 75011 PARIS ;
- **ET** par mail à natacha.guilbeau@paris.fr et mehdi.bouzemarene@paris.fr

Date limite d'envoi des candidatures (le cachet de la poste faisant foi) : **le 15 mai 2023.**

Les dossiers de candidature ne seront pas retournés aux candidats mais pourront être récupérés directement par ces derniers en mairie dans un délai de deux mois. Ce délai de deux mois expiré, les dossiers de candidature seront recyclés ou détruits.

CALENDRIER

Le Jury se réunira au cours du mois de juin 2023.

Les résultats seront notifiés au plus tard le 23 juin 2021.

Les résidences auront lieu de la mi-juillet à fin du mois de septembre 2023.

À la fin de cette période des résidences, une exposition sera organisée à la Mairie du 11^{ème} arrondissement afin de restituer et présenter les travaux des différents artistes sélectionnés.